

COMITE DE L'AUDE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

Ces dispositions sont applicables à partir de l'année 2021 pour tous les championnats départementaux qui déboucheront sur une qualification aux championnats de France et y compris « en partie » pour les trois qualificatifs au championnat triplétes départemental.

Réception des membres responsables des graphiques :

Les tables de graphiques (deux au minimum) devront être disposées dans des locaux ou endroits à l'abri du vent du soleil et du froid, elles devront être protégées et inaccessibles des joueurs. Un raccordement électrique devra permettre l'alimentation du ou de plusieurs ordinateurs.

Un petit espace sera réservé au stockage des sacs et autres vêtements des arbitres et délégués.

L'organisateur (club désigné par le secteur) aura à sa charge le repas de midi et (l'en cas du soir) du Président du Comité ou de son représentant, des délégués désignés ainsi que du ou des arbitres. (Ceci pour un concours sur une journée).

Pour les concours se déroulant sur un jour et demi, il y aura en plus le repas de midi du premier jour.

Le comité veillera à ce que le deuxième jour le personnel responsable soit en nombre suffisant et pas plus! (Nombre de délégué(e) s ou arbitres) afin de limiter les frais de l'organisateur.

Les terrains de jeu :

Ils devront être en nombre suffisant, pour éviter tout problème d'arbitrage ils seront tracés au moyen de ficelles et leur dimension ne saurait être inférieure à : 12 mètres sur 3, en ce qui concerne les parties qui se dérouleront jusqu'au huitième de finale. **A partir des 1/8^{ème}**, il faudra utiliser les cercles de jeu, les terrains devront avoir la norme F.F.P.J.P. (15 mètres sur 4). De plus pour ces parties-là, ces terrains devront être délimités par des barrières, au moins à leurs extrémités, ceci afin d'apposer sur celles-ci des « panneaux de score » pour un meilleur suivi des spectateurs. Ces barrières seront disposées à UN mètre des lignes de fond au minimum, (cette disposition ne s'applique pas pour les trois qualificatifs départementaux).

Des instructions particulières seront données pour les jeunes.

Eclairage : Un nombre suffisant de terrains devront être éclairés pour les parties qui devront se jouer de nuit.

Sonorisation : Tous les terrains sur lesquels devront se jouer les parties surtout après les poules, devront être sonorisés. (Lors des parties de poule les joueurs n'ayant à faire intervenir que les arbitres sur le terrain).

Arbitrage : L'organisateur prendra à sa charge les frais d'arbitrage.

Buvette : Il est strictement interdit de servir de l'alcool dur (Whisky/Pastis, etc...) pendant toute la durée des qualificatifs championnats et championnats de l'Aude de Pétanque et Jeu Provençal. Tout manquement à cette dernière disposition entraînera à l'encontre du Président organisateur une convocation devant la commission de discipline départementale.

Divers : Prévoir l'affichage du plan des terrains, 1 W-C par site de jeux.

Le délégué responsable :

L'organisateur :

Document élaboré par le COMITÉ de L'AUDE à LÉZIGNAN le 30 Avril 2021.

Jean Marie CHEVASSU

Président du Comité de l'Aude

Document établi en double exemplaire, le à